



Procès verbal du Bureau d'agglomération du 14/04/2025

Le 14 avril 2025, le Bureau d'agglomération, légalement convoqué en date du 04/04/2025, s'est réuni en séance publique à ERBRÉE, sous la présidence de Monsieur Teddy REGNIER.

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 49

Présents : 29

Votants (dont 3 pouvoirs) : 32

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,Bernard RENOU - DOMAGNE,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Danielle RESONET - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Christian STEPHAN - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Joseph JOUAULT - ST DIDIER,Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Samuel URIEN - VERGEAL,Paul LAPAUSE - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Pierre LEONARDI - VITRE

Ont donné pouvoir :

Pascale CARTRON donne pouvoir à Jean-Noël BEVIERE,Gilbert GERARD donne pouvoir à Karine MOREL,Lionel LE MIGNANT donne pouvoir à Paul LAPAUSE

Etaient absents :

Elisabeth CARRE,Nathalie CLOUET,Elisabeth DELAHAYE,André BOUTHEMY,Christian OLIVIER,Marie-Christine MORICE,Henri BEGUIN,Thérèse MOUSSU,Anne-Marie MORLIER,Yves COLAS,Frédéric MARTIN,Yves GUERIN,Marc FAUVEL,Elisabeth BRUN,Yannick FOUET,Bruno DELVA,Bruno GATEL

Considérant que le quorum est atteint, Monsieur Teddy REGNIER, Président de Vitré Communauté, déclare la séance ouverte.

Monsieur Teddy REGNIER, Président de Vitré Communauté, soumet la désignation de Madame Alexandra LEMERCIER, comme secrétaire de la présente séance, aux membres du Bureau d'agglomération.

DÉCISIONS

DB_2025_017 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 3 mars 2025	Approuvé à l'unanimité
DB_2025_018 : Association Les Etals Paysans - Versement d'une subvention pour l'année 2025	Approuvé à l'unanimité
DB_2025_019 : Extension de la délégation du Droit de Préemption Urbain de la commune de Châteaubourg au profit de Vitré Communauté	Approuvé à l'unanimité



GESTION DES RESSOURCES INTERNES - COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

DB 2025 017 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 3 mars 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°2022_132 du conseil d'agglomération du 30 juin 2022 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 3 mars 2025, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

AGRICULTURE DYNAMIQUE

DB 2025 018 : Association Les Etals Paysans - Versement d'une subvention pour l'année 2025

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération n° 2024_181 du 12 juillet 2024, relatives aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau, notamment en matière de versement des participations ou subventions à divers organismes ou personnes physiques s'inscrivant dans des dispositifs d'aides soutenus par Vitré Communauté d'un montant annuel inférieur ou égal à 23 000€, dans la limite fixée au budget ;

Vu la demande de subvention de l'association Les Etals Paysans en date du 12 mars 2025.

Considérant que le projet de territoire 2022-2026 de Vitré Communauté est constitué de 4 axes prioritaires rassemblant notamment des actions autour de l'agriculture, de l'emploi, de la santé et de la gestion de l'eau ;

Considérant qu'à travers ce projet de territoire, Vitré Communauté se donne notamment comme orientations de maintenir une agriculture dynamique dans toute sa diversité et concourir à la souveraineté alimentaire ;

Considérant que, depuis 16 ans, Les Etals Paysans participent à la dynamique économique locale par le développement et la promotion des filières courtes ainsi que la sensibilisation des consommateurs sur le territoire de Vitré Communauté, notamment au travers de leur manifestation annuelle « Marché à la Ferme » ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Il vous est proposé :

- D'approuver la subvention à l'association Les Etals Paysans, d'un montant de 2 500 € pour l'année 2025 ;

- D'autoriser Monsieur le Président à verser ladite subvention.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

DB 2025 019 : Extension de la délégation du Droit de Préemption Urbain de la commune de Châteaubourg au profit de Vitré Communauté

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.213-3 et R.213-1, relatifs à la délégation consentie par une commune à un établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Châteaubourg n°89 du 30 juin 2020 instituant le droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Châteaubourg n°89 du 30 juin 2020 précisant les modalités de délégation du droit de préemption urbain au profit de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°2020_007 du Bureau d'agglomération du 15 septembre 2020 relative à la délégation du droit de préemption urbain de la commune de Châteaubourg au profit de Vitré Communauté ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Châteaubourg n°92 du 11 juin 2024 élargissant la délégation du DPU au profit de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°2024_181 du Conseil d'agglomération du 12 juillet 2024 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération ;

Considérant que la commune de Châteaubourg a institué un droit de préemption urbain (DPU) sur les zones urbaines et à urbaniser de son territoire communal, telles qu'elles figurent sur son PLU ;

Considérant que la commune de Châteaubourg a délégué son DPU à Vitré Communauté sur la zone 2AU de son PLU, correspondant au secteur de la Haye Fonteny ;

Considérant que, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2024 portant modification de ses statuts, Vitré Communauté étant compétente pour toutes les actions de politique foncière permettant de réaliser les zones d'activités économiques, il convient d'élargir la délégation du DPU à tous les secteurs destinés aux activités économiques de la commune de Châteaubourg ;

Considérant qu'il est proposé d'ajouter à la délégation du DPU les zones UA et 1AUA du PLU de la commune de Châteaubourg, telles que délimitées sur le plan joint en annexe à la présente décision ;

Il vous est proposé :

- D'accepter la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain de la commune de Châteaubourg sur les zones UA, 1AUA et 2AU de son PLU, correspondant à l'ensemble des secteurs d'activités économiques de la commune ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette procédure, et notamment les déclarations d'intention d'aliéner relevant de cette délégation.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, approuvent la décision à l'unanimité des votants.

Fin de séance.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 19h40

Fait à Vitré

**Le Président de Vitré Communauté
Teddy REGNIER**

**Le Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER**